



Ces dernières années, les « insécurités urbaines » sont devenues une thématique privilégiée des médias, comme l'a encore récemment attesté la polémique autour de la parution de l'ouvrage controversé de Laurent Obertone (2013), *La France Orange mécanique*. Plusieurs auteurs ont dénoncé les « marchands de peur » (Rigouste 2011) et « managers de l'insécurité » (Rimbert 2004) qui occupent l'espace médiatique et développent une vision sécuritaire des problèmes sociaux qui lie de façon monolithique pauvreté, immigration et délinquance. Les sciences sociales n'auront pas été en reste dans ce débat, comme le montre l'abondante production scientifique de ces dernières années. Si certains chercheurs défendent l'idée d'une remontée objective de l'insécurité du fait de l'augmentation de la délinquance et des incivilités (Roché 2004), d'autres proposent une vision critique des données statistiques de la criminalité, qui mènerait à conclure que la société actuelle n'est pas plus violente que par le passé (Mucchielli 2011). Sans prétendre répondre à la question de la hausse, réelle ou imaginaire, de la délinquance, le présent ouvrage collectif dirigé par Pierre Bergel et Vincent Milliot propose une mise en perspective historique et transdisciplinaire de la perception et de la gestion des conflits dans la ville. « Historiquement, l'espace urbain, l'*urbs*, attire mécaniquement la violence par le simple fait qu'il concentre les populations, les richesses, les pouvoirs » (p. 113). Il est vrai que sociologues et historiens s'accordent généralement sur le fait que la ville, en tant que lieu de concentration des individus et des activités, est un espace favorisant naturellement l'émergence de conflits voire d'actes violents (Breviglieri et Trom 2003, Hanlon 2002). D'où la nécessité, pour les pouvoirs publics, de mettre en place des politiques *ad hoc* afin de contrôler l'émergence des troubles et assurer la sécurité du citoyen au quotidien. Riche d'une quinzaine de contributions, composées majoritairement par des historiens et des géographes, le livre s'articule autour de trois thématiques principales : l'évolution de la notion d'insécurité, le maintien de l'ordre au sein d'un espace urbain perturbé par la guerre ou les conflits politiques, la régulation et la discipline quotidienne des citoyens au moyen de politiques plus ou moins autoritaires.

## Les mots de l'insécurité.

Comme le montre la première contribution de Catherine Denys, la notion d'« insécurité », et son corollaire, le « sentiment d'insécurité », sont des concepts relativement récents dans les sociétés occidentales. Dans l'Ancien Régime et jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la « sécurité » désigne le *sentiment* de tranquillité que l'on distingue de la « sûreté », c'est-à-dire l'*état objectif* de tranquillité où le danger est éloigné. Les autorités et la police visent d'abord à atteindre cet état objectif et ne se préoccupent guère de la sécurité puisqu'elles estiment qu'il s'agit avant tout d'un ressenti sur lequel il est impossible d'agir directement. En France, d'après Philippe Robert, c'est seulement au cours de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement à partir des années 1970 que l'on peut constater la mise en place de véritables politiques de gestion de « l'insécurité », à un moment où les préoccupations du gouvernement se déplacent de la lutte contre le terrorisme politique vers le traitement de la délinquance. La France emboîte ainsi le pas à d'autres pays qui, tels les États-Unis, s'interrogent sur les différentes formes que peut prendre la violence dans leur société (Graham et Gurr 1969). Bien que l'auteur ne développe pas cette question, on pourra également s'interroger sur le rôle joué, à cette époque, par la diffusion d'un nouveau média comme la télévision auprès de la classe moyenne.

Le texte d'Anne-Marie Sohn souligne que, depuis le 19<sup>e</sup> siècle, pour lutter contre l'insécurité et plus encore contre le sentiment d'insécurité, les politiques sécuritaires mises en place ont tendance à cibler certaines catégories de population identifiées comme potentiellement dangereuses, à commencer par les catégories populaires précaires et particulièrement leurs éléments juvéniles. « La jeunesse, qui représente l'avenir et l'espoir d'un pays, bénéficie de l'appui et de l'indulgence de la société. Toutefois, parce qu'elle rompt avec les façons de faire en vigueur, parce qu'elle s'exhibe dans l'espace urbain, elle inquiète également » (p. 63). En réalité, la représentation des bandes de jeunes comme d'une source importante de violences et de troubles est un phénomène dont on trouve déjà des traces à l'époque médiévale (Musin et Rousseaux 2011). En effet, la maîtrise de l'espace public est, pour un jeune, un moyen d'affirmation de son identité et de sa masculinité, d'où cette tendance chez les adolescents et les jeunes adultes pas encore parfaitement insérés dans la société à se rassembler en groupes et à commettre des délits mineurs dans la rue. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, on observe également que le jeune peut s'affirmer par le biais des combats politiques ou de la lutte sociale. À partir des années 1950, grâce au développement de nouvelles technologies de communication, la jeunesse bénéficie d'une meilleure capacité à se mobiliser et donc à s'afficher au sein de l'espace public par le biais de manifestations, ce qui lui permet de se poser en véritable contestataire de la société. En parallèle, on assiste à la même époque à un retour de l'imaginaire des bandes urbaines dans les quartiers

défavorisés, ce qui facilite finalement la réémergence du mythe de la « classe dangereuse », celle du jeune de banlieue. Il découle de cet imaginaire des politiques sécuritaires ayant pour effet de « masquer les ressorts économiques et sociaux » de la violence au travers d'une lecture culturaliste de cette dernière achevant d'identifier le « garçon arabe » et « musulman » comme « le symbole de la menace toute masculine que font peser les jeunes "immigrés", fussent-ils français depuis trois générations » (p. 80).

## **La ville en guerre.**

Les tentatives de pacification des favelas de Rio de Janeiro, menées à l'occasion de l'organisation du Sommet de la Terre « Rio+20 » en 2012 et de la Coupe du Monde de football en 2014 (article de Nicolas Bautès et Rafael Soares Gonçalves), permettent d'observer des situations récentes de mise en œuvre d'une politique sécuritaire avant tout motivée par des incitants économiques. Ce cas souligne également à quel point la ville peut être le théâtre et/ou l'enjeu de véritables conflits armés à plus ou moins grande échelle. Si, durant la période médiévale, le siège des villes est une pratique courante de la guerre, la construction de l'État moderne entraîne une plus grande unité territoriale en même temps qu'un déplacement des enjeux stratégiques vers la sécurisation des frontières (Tilly 1992). Cet éloignement des conflits aux confins de l'État a pour effet de rendre obsolète la fortification des villes qui, dès lors, deviennent des espaces ouverts, non délimités par des murailles. Cependant, les contributions d'Édouard Ébel et Guillaume Parisot montrent que de nouvelles transformations dans la façon de faire la guerre, au début du 19<sup>e</sup> siècle, ont rendu nécessaire l'élaboration d'une véritable doctrine militaire sur la ville, aussi bien sur le plan interne (maintien de l'ordre et gestion des foules) qu'externe (résistance face à un envahisseur étranger).

D'enjeu et de dispositif stratégiques, la ville devient finalement une cible au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Parce qu'il est désormais considéré que « l'État ennemi dépend de manière vitale de ses propres villes » (p. 181), il naît à partir de l'entre-deux-guerres une doctrine visant à briser la guerre de front en frappant directement les centres de productions de l'ennemi. Ce principe, appliqué lors des bombardements de l'Allemagne par l'aviation anglo-américaine durant la Seconde Guerre mondiale, entraîne finalement un brouillage entre le monde civil et militaire. En outre, d'après Pierre Bergel, on assiste, depuis la fin des années 1990, à la réalisation d'un paradoxe étonnant : alors que le nombre total de conflits dans le monde diminue, la guerre semble faire son retour dans l'univers mental des sociétés développées. La disparition du paradigme de la guerre nucléaire au profit de la guerre urbaine entraîne une « citadinisation » des conflits qui provoque du même coup un sentiment d'angoisse chez les citoyens européens qui voient défiler sur leur écran de télévision des images de villes

assiégées. Certains auteurs en viennent à considérer la disparition du concept classique de « guerre » au profit de « situations inédites d'affrontements armés, qui remettent profondément en cause les rapports que les sociétés entretiennent avec la violence » (p. 119). La définition classique de la guerre comme d'un « conflit armé, public et juste », « l'échange de mort donnant consistance à une unité politique et donnant consistance à une revendication de droit » (Gros 2006, p. 8) est de moins en moins opérante. Désormais, les violences militaires ne sont plus toujours légitimées par une éthique politique ou des règles de droit, tandis que la frontière entre civils et militaires se brouille d'autant plus que les guérillas urbaines n'ont plus recours à des institutions d'exercice de la violence légitime. Pour intéressante qu'elle soit, il nous semble cependant que cette vision s'appuie avant tout sur une conception occidentale et contemporaine de la guerre qui, plutôt que d'être remplacée, mérite d'être ajustée.

Il n'y a pas qu'en période de guerre que la ville est susceptible de devenir le théâtre d'affrontements violents. En devenant l'espace d'expression des revendications politiques de la population, la ville apparaît également comme « le lieu privilégié de la manifestation la plus visible et la plus radicale du monopole de la violence physique de l'État » (p. 242). Ainsi, dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les autorités politiques françaises affichent-elles leur préoccupation à contrôler et réduire les mouvements de foule, ceci au travers de l'élaboration d'une législation d'exception en matière d'ordre public, donnant à l'armée les pleins pouvoirs en matière de maintien de l'ordre quand une ville était déclarée « en état de siège » en cas d'attroupements séditionnels. Au 20<sup>e</sup> siècle, on trouve encore des cas de répression violente de manifestations, telles que celles pour l'indépendance de l'Algérie, qui eurent lieu à Paris en octobre 1961.

## **Les mille visages de la régulation urbaine ordinaire.**

En dehors des situations où la ville se trouve en « ébullition », la gestion de l'insécurité au sein de l'espace urbain peut prendre de multiples facettes qui ne passent pas nécessairement par des formes violentes de régulation. Au contraire, la gestion que l'on qualifierait d'ordinaire de l'insécurité se caractérise davantage par des formes « douces » de régulation qui, pour être efficaces, dépendent d'abord d'un découpage, d'une « compartimentation » des territoires à contrôler, comme l'exprimait déjà magnifiquement bien au 18<sup>e</sup> siècle la maxime écrite par Jean-François Guillaudé dans son *Mémoire sur la réformation de la police en France* : « divise et commande » (p. 269).

Alors que la plupart des contributions de la première et de la seconde partie de l'ouvrage s'intéressaient essentiellement à une approche « descendante » (*top-down*) de la gestion de

l'insécurité par l'État, les auteurs rassemblés dans cette dernière partie privilégieront davantage une approche des politiques publiques « par le bas ». Le texte de Marc Dumont et Olivier Thomas, sur les dispositifs d'encadrement et de « tranquillisation » des populations fréquentant le quartier de la gare de Caen, et celui de Virginie Malochet sur les missions confiées aux polices municipales dans la prévention et le traitement des désordres urbains, soulignent particulièrement le rôle joué par les autorités locales dans ce que Sébastien Roché nomme « la nouvelle gouvernance de l'insécurité » (2004, p. XXI) et qu'il caractérise comme « la perte de centralité de l'État et la définition d'ordres sociaux et moraux en référence au local, la croissance des polices locales ou privées, la professionnalisation croissante des tâches de prévention ou de surveillance » (*ibid.*). Ces deux contributions, aux préoccupations très contemporaines, font particulièrement écho à celles de Vincent Milliot, concernant la réforme de la police parisienne au 18<sup>e</sup> siècle, et de Florence Bourillon, à propos des politiques urbanistiques à Paris au 19<sup>e</sup> siècle, car toutes démontrent la volonté des autorités locales de diviser l'espace urbain en zones afin, d'une part, de mieux y répartir les agents de l'ordre et, d'autre part, de rendre visibles les problèmes à ces mêmes autorités, ou au contraire de les dissimuler aux yeux de la population. On serait tenté d'y voir ici une influence, directe ou non, de l'œuvre de Jeremy Bentham qui, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, élaborait sa théorie de la prison panoptique dans laquelle « un seul gardien, invisible, [...] suffisait à faire régner le sentiment de surveillance auprès de tous les détenus placés individuellement dans leurs cellules » (p. 361-362). L'héritage intellectuel du *Panopticon*, c'est d'abord un changement du paradigme disciplinaire, les dispositifs de surveillance et de division de l'espace devenant le cœur des principes de contrôle exercés sur les individus.

Par ses différentes approches, qui relèvent tour à tour de la démarche historique, sociologique ou juridique, le présent ouvrage offre une mise en perspective sur le long terme des questions relatives à l'insécurité et à sa gestion. En analysant la problématique de la régulation des violences urbaines depuis la fin de la période moderne jusqu'à aujourd'hui (une vision englobant la période médiévale restant toutefois à envisager), le livre suggère que, plus que les comportements « incivils » des citoyens eux-mêmes, ce sont les politiques mises en place par les autorités pour traiter ces comportements qui semblent évoluer en premier. On n'irait cependant pas jusqu'à croire en la permanence des façons d'agir des citoyens : au contraire, l'ouvrage permet de montrer comment des questions de sociétés très actuelles, telles que la délinquance juvénile en milieu défavorisé ou les émeutes urbaines, sont le fruit de changements de contexte historique. Cette vision sur la longue durée du traitement de l'insécurité est certainement la principale force de ce volume qui, paradoxalement, ne comprend que cinq contributions dont la période chronologique couvre le début du 21<sup>e</sup> siècle. Certes, ceci semble cohérent avec la volonté, évoquée en

introduction, « de prendre du recul par rapport aux *façons de voir* et aux *façons de faire* de différentes disciplines des sciences sociales qui investissent ce champ d'études » (p. 12). Un tel recul s'avère bien nécessaire pour aborder sereinement les problèmes qui occupent nos sociétés contemporaines. Mais on pourra tout de même s'étonner que, face à une majorité d'historiens (neuf) et de géographes (cinq), seuls deux sociologues et un politologue aient participé à la confection de l'ouvrage. Étant donné les thématiques abordées, l'ouvrage aurait certainement gagné à laisser davantage la parole à des chercheurs travaillant, par exemple, dans le domaine de la sociologie urbaine. Malgré cette légère carence, le livre intéressera tous les chercheurs travaillant sur le traitement de l'insécurité dans l'espace urbain, peu importe l'espace chronologique qu'ils étudient. Il est à noter que l'ouvrage s'accompagne d'un DVD présentant un documentaire d'une quinzaine de minutes, réalisé par Caroline Cuénod, à propos de la prison panoptique de Genève (1825-1862). Le film souligne comment cette prison fut construite à proximité de la ville afin de rendre visible, au travers de l'architecture pénitencier, les peines infligées aux criminels. Cette visibilité contribua à la transition entre la justice spectaculaire d'Ancien Régime (Friedland 2014) et le nouveau modèle pénal du confinement basé sur la pensée de Cesare Beccaria, en permettant à chaque citoyen d'observer le lieu de réclusion des criminels. Un tel affichage de la peine participait donc d'une volonté de décourager les potentiels infracteurs au travers d'une politique de prévention de l'insécurité par l'intimidation.